

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 20584

présenté par
M. Cordier

à l'amendement n° 3517 de M. Le Fur

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« de la décennie à venir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.

La situation démographie des 10 années à venir doit en effet être prise en compte dans le cadre de cette réforme des retraites.